

- AMÉNAGER UN PARKING PERMÉABLE -

100% végétal avec URBANIT®

PLAQUE STABILISATRICE POUR VÉGÉTAUX EN MILIEU URBAIN

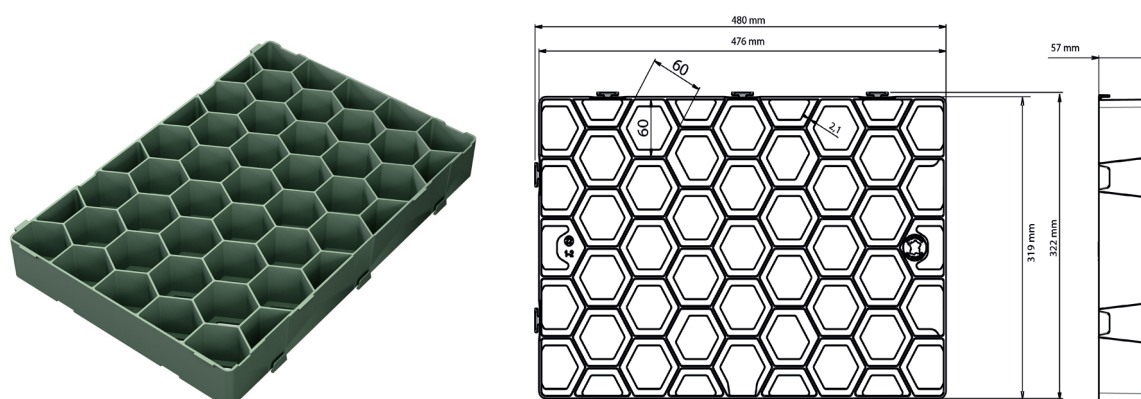
RÉSISTANCE À LA COMPRESSION JUSQU'À 1000 T/m²

La gamme URBANIT® permet la réalisation de parkings perméables. Elle se compose de différentes plaques (pour pavés, pour végétaux, et pour gravier) pouvant s'imbriquer les unes aux autres, laissant ainsi la possibilité de créer des espaces aux configurations multiples. Les plaques URBANIT® sont faciles à mettre en oeuvre et permettent un calepinage créatif en mixant les revêtements.

Les espaces seront aménagés avec :

1. Des plaques URBANIT® végétaux, fabriquées en matière recyclée, de 57 mm d'épaisseur et aux dimensions utiles 47,6 cm x 31,9 cm.
2. Du substrat adapté aux futures semences.
3. Des bouchons de marquage pour les délimitations.

1. Descriptif produit



Plaque en polyoléfine recyclée, de couleur verte, avec système d'accroche sur les côtés assurant un bon maintien des plaques entre elles, empêchant la désolidarisation lors de la mise en oeuvre et afin d'apporter une stabilité et une portance optimale.

- Dimensions utiles d'une plaque : 476 x 319 mm soit 0.1518 m² (soit 6.5876 plaques pour 1 m²).
- Hauteur : 57 mm.
- Poids d'une plaque URBANIT® « végétaux » au m² : 6.12 kg/m².
- Diamètre intérieur cellule : 60 mm.
- Résistance à la compression jusqu'à 1000 T/m² (remplie). (Les performances sont conditionnées par une mise en oeuvre conforme à nos conseils de pose et à un dimensionnement adapté de la structure porteuse).
- Résistance à la compression à vide : 90 T/m².
- **Bilan carbone : 8,55 kg équivalent CO₂ au m². Notre bilan carbone issu de l'ACV totale est l'un des plus bas du marché.**
- Couleur : vert.
- Résistant au gel et aux UV.
- Permet l'infiltration de 100% des eaux de pluie.
- Conforme aux indications des dimensions parking selon la norme française NF P 91-100 (Parcs de stationnement accessibles au public - Règles d'aptitude à la fonction - Conception et dimensionnement).
- Conforme à la résistance au poinçonnement requise de 80 N/cm² pour l'accès pompiers.
- Permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les préconisations de l'arrêté du 20 avril 2017 et nos conditions de pose.
- Matière recyclée, impact environnemental réduit.
- Conception spécifique permettant d'absorber les effets de la dilation.
- Conditionnement : 140 plaques soit 21,252 m² par palette (camion complet = 1105,104 m²).
- Garantie 10 ans (Dans le respect de nos CGV et conseils de pose).

- AMÉNAGER UN PARKING PERMÉABLE - 100% végétal avec URBANIT®

PLAQUE STABILISATRICE POUR VÉGÉTAUX EN MILIEU URBAIN
RÉSISTANCE À LA COMPRESSION JUSQU'À 1000 T/m²

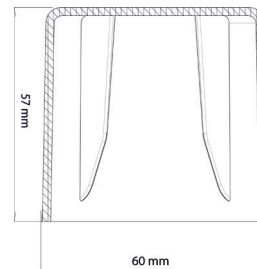
Bouchons de marquage compatibles :

Diamètre : 60 mm.

Fabriqués en polyéthylène.

Couleur : blanc ou noir.

Conditionnement : 30 pièces par carton.



2. Mise en oeuvre

Décaisser suivant l'usage et la nature du sol.

Il est primordial d'avoir un **fond de forme avec la portance requise** :

- Cheminement piéton : 30 MPA
- Accès véhicules < à 3.5T : 50 MPA
- Accès poids lourds et pompiers : 80 MPA

Il est également important de **contrôler sa perméabilité** ($[K] = K \geq 10^{-6} \text{ m/s}$). Vérifier si le sol est sujet à des remontées d'eau. Nous préconisons de réaliser une étude géotechnique auprès d'un bureau d'études pour définir ces caractéristiques.

Déposer un **géotextile microperforé** sur l'ensemble de la surface.

Mettre en oeuvre une **couche de fondation drainante, 30 à 50 cm de concassés (40/80)**.

Dans certaines situations, pour favoriser le drainage, il est possible de passer des drains dans la couche drainante.

Compacter à l'aide d'une plaque vibrante afin d'obtenir la portance décrite dans le CCTP.

Ensuite, réaliser une **couche de forme composée à 30% de terre végétale amendée et à 70% de concassés, silex ou pouzzolane 20/40 ou 40/70** (exemple: TP17 de Terreau Flore Bleu ou équivalent). Il est recommandé de suivre les règles professionnelles « Travaux des sols, supports de paysage N° : P.C.1-RO » pour sa mise en place.

Cette couche apportera de la cohésion et répartira les efforts sur le fond de forme. Elle doit être non sensible à l'eau.

Compacter à l'aide d'une plaque vibrante afin d'obtenir la portance décrite dans le CCTP sur une épaisseur de 35 cm au minimum.

Mettre en oeuvre un lit de pose sur 5 à 7 cm d'épaisseur avec un mélange sable/terre/cailloux ou un substrat intensif (exemple: LP3 de Terreau Flore Bleu ou équivalent).

Cette couche permet d'avoir une surface propre et de récupérer les décalages de niveau.

Nous conseillons de ne pas avoir de défaut de planéité supérieur à 1 cm sur 3 m, voir schéma ci-dessous :



Poser et assembler les plaques URBANIT® à l'aide du système d'accroche*.

- AMÉNAGER UN PARKING PERMÉABLE - 100% végétal avec URBANIT®

PLAQUE STABILISATRICE POUR VÉGÉTAUX EN MILIEU URBAIN
RÉSISTANCE À LA COMPRESSION JUSQU'À 1000 T/m²

Mise en place des bouchons de marquage. Les bouchons de marquage peuvent être placés soit dans le sens de la largeur soit dans le sens de la longueur de la plaque. Compter 2,2 bouchons par mètre linéaire (quantité à adapter en fonction de l'environnement et du chantier).

Remplir les alvéoles des plaques URBANIT® « végétaux » avec du substrat adapté aux plantes qui seront semées :

Soit du sedum (plante robuste).

Soit du gazon, la structure devra reposer avant utilisation (idéalement attendre la 2^{ème} tonte).

Tamponner puis combler les manques dans les alvéoles.

ENTRETIEN :

- Soufflage des feuilles.
- Arrosage à la mise en oeuvre
- Tonte

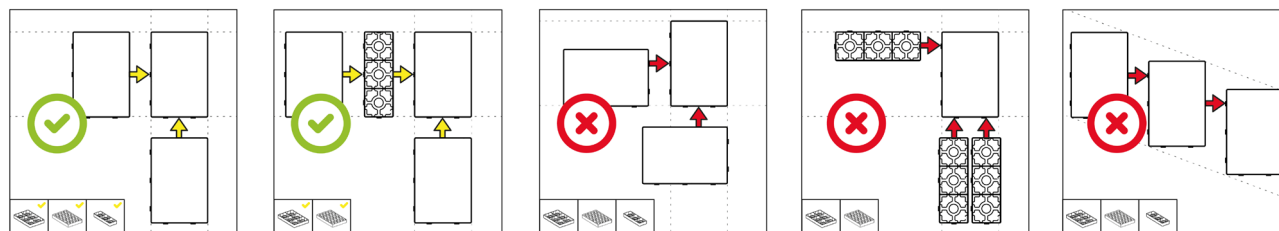
PRECAUTIONS D'USAGE :

Le parking végétalisé doit être libéré de véhicules quelques heures par jour et le week end pour permettre aux végétaux de se développer.

* Il est important de conserver l'axe de pose lors de l'assemblage des plaques. Pour les grandes surfaces, il peut être plus pratique de poser les plaques par zone de 50 m².

Si des bordures de finition sont prévues sur le parking, il est recommandé de les poser en fin de chantier.

Assemblages :



4. Applications

Parkings perméables pour véhicules légers à usage occasionnel ou modéré : parkings résidentiels, cheminements piétons ...

Voies d'accès pompiers.

Peut être utilisé pour le passage de véhicules avec une charge à l'essieu de 20T.

Fréquence d'utilisation maximale possible :
occasionnelle à modérée

Intensité d'utilisation maximale possible :

